



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00994

Numéro SIREN : 453 653 677

Nom ou dénomination : SARL A.V.O.

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2014 sous le numéro de dépôt 5832

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

FIDUCIAIRE PARISIENNE

340 Impasse John Locke
zac de l'Aéroport CS 20 101
34473 PEROLS CEDEX

V/REF :
N/REF : 2004 B 994 / 2014-A-5832

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 09/05/2014, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 01/03/2014
- Changement(s) de gérant(s)

Concernant la société

SARL A.V.O.
Société à responsabilité limitée
6 ET 7 quai Paul Cunq
34250 Palavas-les-Flots

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-5832 le 09/05/2014

R.C.S. MONTPELLIER 453 653 677 (2004 B 994)

Fait à MONTPELLIER le 09/05/2014,
LE GREFFIER



04 B993

A5832

09 MAI 2014

A.V.O.
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 6 et 7 Quai Paul Cunq
34250 PALAVAS LES FLOTS
453 653 677 RCS MONTPELLIER

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2014**

L'an 2014,
Le 1^{er} mars,
A 10 heures 30,

Les associés de la société A.V.O., société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 800 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 6 et 7 Quai Paul Cunq 34250 PALAVAS LES FLOTS, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Olivier BELHADIA, propriétaire de 160 parts sociales
Madame Viviane épouse ABRIC BELHADIA, propriétaire de 320 parts sociales
Monsieur Abdelkader BELHADIA, propriétaire de 320 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier BELHADIA, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Olivier BELHADIA, démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte, à compter de ce jour, de la démission de Monsieur Olivier BELHADIA de ses fonctions de gérant notifiée à chacun des associés, lui donne quitus de sa gestion et le remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée :

Monsieur Abdelkader BELHADIA,
demeurant 10 Rue des Chênes, 34820 TEYRAN,

Vu

Monsieur Abdelkader BELHADIA exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Abdelkader BELHADIA déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A
B
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

*Bon pour acceptation
pour fonctions de gérant*

